

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.08/10

Lieu intergénérationnel pour "vivre ensemble" - Crèche et home en ville de Delémont

Mme Emmanuelle Schaffter, CS•POP•Verts

En préambule, le Conseil Communal rappelle le contexte dans lequel s'inscrit la question écrite. A ce jour, la Maison de l'enfance compte 91 places pour une liste d'attente de 71 unités. L'insuffisance de places dans notre structure d'accueil est donc largement établie.

Le Conseil Communal s'attèle depuis plusieurs années à trouver la meilleure solution pour répondre à la demande et plusieurs rapports ont été produits. Dans ce sens, le lundi 27 septembre 2010, le Conseil Communal a validé un rapport à l'attention du Canton pour l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil. Avant de connaître la réponse du canton, des appels ont d'ores et déjà été lancés tout azimut pour trouver un nouveau lieu d'accueil provisoire (maison familiale, ancienne usine, etc).

La possibilité d'une crèche à la résidence La Promenade a donc été étudiée comme elle l'avait été il y a plusieurs années déjà. A l'époque, dans le cadre d'un projet d'agrandissement, ce site avait déjà été proposé à la Ville de Delémont pour y accueillir des enfants. L'offre avait été refusée car elle ne correspondait pas au projet de regroupement des différents sites de la Maison de l'enfance.

Toutefois, le Conseil Communal, a relancé le débat et a obtenu le 28 septembre dernier la réponse suivante du Home la Promenade :

« Suite à une pétition, l'Hôpital du Jura, par le biais d'un groupe de travail mandaté par la direction qui vient d'être créé et que préside Gérard Weissbrodt du service des RH, va faire une étude approfondie sur le besoin et la faisabilité d'une crèche à Delémont et à Porrentruy. M. Weissbrodt rencontrera le chef du Service de l'action Sociale le 29 septembre pour parler du sujet. Pour information, le mandat demande que des contacts soient de toute façon pris avec la commune de Delémont.

Le projet de la Résidence la Promenade verrait d'un bon œil l'implantation d'une crèche sur son nouveau site. Toutefois, le bâtiment principal ne permettra pas de libérer un espace suffisant pour y implanter ladite crèche. De même, les futurs appartements adaptés disposeront d'un local important au rez-de-chaussée qui pourra être loué, mais nous pensons plutôt à un foyer de jour pour personnes âgées. De plus, le concept de mélange intergénérationnel, très beau en théorie, montre aussi ses limites dans le quotidien lorsque la proximité entre générations est trop forte, et constante.

En fonction de tous ces éléments, les locaux qui restent à disposition, et qui restent proches, mais délimités quand même, sont ceux du bâtiment historique (bâtiment P), plus spécifiquement le 1^{er} étage, voire une partie du rez-de-chaussée. Le nouveau site de la Promenade accueillerait volontiers une crèche dans ces lieux. La dernière affectation qui demeure incertaine à moyen terme, mais sur laquelle nous n'avons pas d'impact, est le bâtiment des Baies (ex-ESIJ), qui pourrait s'en aller vers d'autres cieux et dont les locaux conviendraient certainement à une crèche aussi. »

Une solution transitoire pourrait donc être trouvée pour autant que l'espace proposé corresponde aux 30 places souhaitées - l'équivalent de 70 enfants. Quelques problèmes d'importance subsistent tout de même, à savoir l'aménagement d'un espace extérieur convenable pour les enfants et la gestion du trafic des véhicules des parents.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal répond comme suit aux trois questions de la conseillère de ville :

L'Hôpital du Jura prévoit-il la possibilité d'une crèche à la Résidence La Promenade :

Oui, un groupe de travail cantonal mandaté par la direction de l'Hôpital du Jura étudie actuellement cette possibilité.

Le Conseil communal entend-il contacter l'Hôpital du Jura pour lui présenter un projet de crèche à la Promenade ?

Oui, le Conseil communal a contacté l'Hôpital du Jura et attend une proposition concrète.

Le Conseil communal a-t-il l'intention d'entreprendre d'autres démarches dans ce cadre ?

Pour rappel, le cadre est défini par le Canton puisque la création de nouvelles places dépend d'une décision cantonale qui définit la clause du besoin. Cependant, les autres démarches entreprises par le Conseil communal ne vont pas forcément dans le sens d'un site intergénérationnel.

Concrètement, et à court terme, un site pour 30 places est recherché et, à moyen terme, le regroupement des crèches dans un seul et unique lieu - la Commune serait alors propriétaire - semble être la meilleure des pistes à envisager.

En conclusion, le Conseil communal espère obtenir l'aval du Canton pour ouvrir une structure au début 2011. L'urgence de la situation ne permet pas de fixer la priorité sur l'ouverture d'une crèche dans un lieu intergénérationnel mais bien sur l'ouverture d'un espace pouvant accueillir 30 places. Si le home La Promenade répond à cette exigence, la priorité lui sera accordée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 4 octobre 2010